



Pour la journée du lundi 25 septembre marquée par une manifestation ayant occasionné des perturbations dans les établissements scolaires, le nouveau Directeur de cabinet n'a rien de mieux que d'envoyer

un message aux chefs d'établissements du second degré leur expliquant que les missions des enseignants ne s'arrêtent pas à la seule organisation des cours ! Quelles sont donc les autres missions des enseignants selon notre bon Directeur ?

Selon lui, ils peuvent aussi surveiller ou distribuer des collations voire encore autre chose... On comprend qu'ils devront remplacer au pied levé les personnels

administratifs et de vie scolaire. Et pourquoi ne pas assurer la conduite des cars et le retour des élèves à domicile avec leurs propres automobiles et sur leurs propres deniers ?

Principal syndicat du second degré et garant des intérêts matériels et moraux de la profession, le SNES se devait de réagir à de telles assertions dont le manque de sérieux le dispute à l'incompétence voire au mépris.

Quand on veut parler des missions des enseignants, le minimum qui s'impose à un haut responsable est bien d'éviter l'approximation. Les missions des enseignants du second degré sont très précisément définies par l'article 2 du décret 2014-940 et elles sont de deux ordres :

- Un service d'enseignement aux maximas hebdomadaires définis
- Les missions liées au service d'enseignement qui comprennent les travaux de préparation et les recherches personnelles nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, l'aide et le suivi du travail personnel des élèves, leur évaluation, le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation, les relations avec les parents d'élèves, le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire.

Il serait souhaitable que Monsieur le Directeur de cabinet s'informe sur son sujet avant d'en parler. Les personnels enseignants ne sont pas à sa disposition pour gérer toutes les difficultés et particulièrement celles qui ne relèvent pas de leur responsabilité. Il est

regrettable que nous perdions notre temps à répondre à de telles inepties. Les responsables qui tiennent ce genre de discours, doivent savoir qu'ils n'ont pas affaire à des ignorants ou des peureux capables d'accepter n'importe quel ordre. Les personnels

enseignants ne sont pas soumis aux desiderata de Mr le Directeur de cabinet qui n'a pas le pouvoir (heureusement) de déterminer leur mission ni de leur en donner de nouvelles entièrement sorties de son imagination.